



Téléfax: (41-22)-917 9008
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléx: 41 29 62
Téléphone: (41-22)-917 9193
Internet: www.ohchr.org
E-mail: ghabtom@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: GH/sf

Le 27 août 2010

Monsieur le Secrétaire général,

En ma qualité de Président du Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (CERD) établi en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 décembre 1965, j'ai l'honneur de porter à votre attention ce qui suit :

Notre Comité, chargé de promouvoir la mise en œuvre de cette Convention, se préoccupe depuis longtemps de la situation des Roms dans de nombreux pays d'Europe et a souvent recommandé à ces Etats de prendre des mesures effectives afin d'éliminer la discrimination raciale à l'encontre des membres de ce groupe, l'un des plus vulnérables du continent européen.

Sur la base de son expérience, notre Comité a adopté en 2000 la Recommandation Générale No. 27 relative à la discrimination à l'égard des Roms. Dans ce texte, le Comité recommande notamment aux Etats parties à la Convention de « préserver la sécurité et l'intégrité des Roms, en l'absence de toute discrimination en adoptant des mesures propres à prévenir les violences à motivation raciale à leur encontre ; adopter et mettre en œuvre des stratégies et programmes nationaux et manifester une volonté politique, et exercer un magister moral sans faille dans le souci d'améliorer la situation de Roms et renforcer leur protection contre toute discrimination de la part d'organes publics ainsi que de tout particulier ou de toute organisation ».

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance y associée, organisée à Durban en 2001, a également constaté, avec une profonde préoccupation, les manifestations de racisme et de discrimination raciale à l'encontre des Roms, et a reconnu la nécessité de mettre en place des politiques et des mécanismes d'application efficace en faveur de ce groupe, afin qu'il puisse jouir pleinement de l'égalité à laquelle il a droit.

Aujourd'hui, le CERD est gravement préoccupé par la résurgence du racisme et des préjugés contre les Roms dans plusieurs Etats européens. Dans nombre de ces Etats, le CERD a pu noter des discours politiques stigmatisant souvent les Roms, des mesures d'expulsions collectives de Roms, des limitations à leur droit de circuler librement.

Les experts qui composent le CERD, bien qu'ils viennent d'horizons différents, sont bien informés des conventions adoptées par le Conseil de l'Europe, tout comme ils ont

connaissance et apprécient les arrêts de Cour européenne des droits de l'homme ainsi que d'autres activités développées par votre organisation pour défendre les droits de l'homme, y compris pour éliminer la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, notamment les activités du Commissaire pour les droits de l'homme ou encore celles de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

Notre Comité estime que tous les organismes internationaux qui s'occupent des droits de l'homme devraient agir, chacun dans le cadre de son mandat, pour faire respecter les droits humains des Roms, afin qu'ils ne fassent plus l'objet d'expulsions collectives et pour qu'ils soient traités dignement dans tous les pays.

Le CERD rappelle sa « Procédure d'alerte précoce et d'action urgente », qu'il utilise face à des manifestations de discrimination raciale graves et manifestes. Dans le cadre de cette procédure, il souhaite appeler l'attention du Conseil de l'Europe sur la situation des Roms dans plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe.

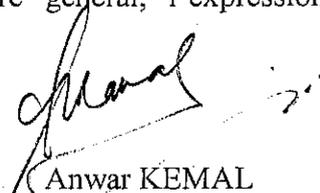
Au vu de l'examen de cette situation, le CERD a conclu qu'au-delà des situations nationales particulières, il s'agissait davantage d'un problème européen. En conséquence, le Comité tient à attirer votre attention sur l'urgence pour l'Europe de se saisir de la question et de lui trouver une solution au regard des droits fondamentaux de tous les citoyens, sans discrimination raciale. Une telle solution devrait avoir pour but de surmonter l'exclusion sociale des Roms en leur garantissant l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, y compris l'accès à l'éducation, à l'emploi et au logement.

Le CERD est convaincu que le Conseil de l'Europe partage son appréciation de la situation, ainsi qu'en atteste la préoccupation que votre organisation a exprimée concernant les récentes expulsions collectives de Roms de plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe. Le CERD est persuadé que le Conseil de l'Europe mettra tout en œuvre pour corriger les dérives récemment constatées.

Pour sa part, le CERD continuera à surveiller l'évolution de la situation des Roms, conformément à son mandat.

Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire général, d'exprimer le désir du Comité à collaborer de manière constructive avec le Conseil de l'Europe afin que des solutions adéquates et conformes aux droits de l'homme, soient trouvées pour garantir une protection effective des droits des Roms, en particulier contre les expulsions collectives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.



Anwar KEMAL
Président du Comité pour l'Élimination
de la Discrimination Raciale

S.E.M THORBJØN Jagland
Secrétaire général du Conseil de l'Europe
Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex, France
Fax : +33 3 88 41 27 81

Cc :
Mr. Thomas Hammaberg
Commissaire pour les droits de l'homme
du Conseil de l'Europe